

Avis de poste vacant

Société Radio-Canada

Président / présidente du conseil (poste à temps partiel)

La Société Radio-Canada (SRC), le radiodiffuseur de services publics du Canada, a été créée par une loi du Parlement le 2 novembre 1936, et est aujourd'hui régie par la *Loi sur la radiodiffusion* de 1991. À titre de société d'État fédérale et composante du portefeuille du Patrimoine canadien, la SRC est chargée d'assurer, dans les deux langues officielles, des services nationaux de diffusion par radio et par télévision dans toutes les régions du pays.

Le conseil d'administration veille à la réalisation du mandat et à la gestion des affaires internes et des activités commerciales de la société. La responsabilité première du président ou de la présidente du conseil est d'assurer le bon fonctionnement de la Société, de manière à ce qu'elle remplisse efficacement son mandat et ses objectifs, assure l'optimisation des deniers publics et demeure viable.

Le titulaire de ce poste doit posséder Diplôme d'une université reconnue dans un domaine pertinent ou une combinaison acceptable d'études, de formation relative au poste et/ou d'expérience. De l'expérience au sein d'un conseil d'administration, ainsi que de l'expérience considérable dans la gestion de haut niveau au sein d'un grand organisme public ou privé, sont nécessaires. De l'expérience dans le domaine de la radiodiffusion serait un atout.

La personne retenue doit connaître le mandat de la SRC, ainsi que le domaine financier. La connaissance des tendances de l'industrie, mondiales, sociétales et économiques, des préoccupations des intervenants et du cadre de politiques du gouvernement, ainsi que leur impact sur la SRC, est requise. En outre, la connaissance du rôle du président ou de la présidente du conseil, du conseil d'administration et du président - premier dirigeant, est nécessaire.

La personne qualifiée doit être apte à exercer et à démontrer de bonnes pratiques en gestion. Le titulaire de ce poste doit être doué d'un bon jugement, d'intégrité et d'aptitudes supérieures en relations interpersonnelles. La capacité d'établir des rapports efficaces avec la haute direction de la société et les partenaires et intervenants de la SRC, est essentielle.

Le titulaire de ce poste doit posséder des compétences supérieures en communication, tant de vive voix que par écrit, ainsi que la capacité d'agir en qualité de porte-parole dans les relations avec les médias, les intervenants, les institutions publiques, les gouvernements et d'autres organisations.

La connaissance des deux langues officielles serait un atout.

Le conseil d'administration tient un minimum de six réunions par année. Le président ou la présidente doit s'attendre à consacrer en moyenne 70 jours par année aux réunions, aux déplacements, aux préparatifs en vue de réunions et à d'autres activités se rapportant au conseil d'administration.

Nul ne peut être nommé président ni continuer à occuper cette charge s'il n'est pas un citoyen canadien résidant habituellement au Canada. De plus, nul ne peut être nommé président ou présidente ni continuer à occuper cette charge si, directement ou indirectement, notamment en qualité de propriétaire, d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant ou d'associé :

(a) il participe à une entreprise de radiodiffusion;

(b) il possède un intérêt pécuniaire ou un droit de propriété dans celle-ci ou

(c) il a pour principale activité la production ou la distribution de matériaux ou sujets d'émissions essentiellement destinés à être utilisés par celle-ci.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que ses nominations soient représentatives des régions du Canada et de ses langues officielles, ainsi que des femmes, des Autochtones, des personnes handicapées et des minorités visibles.

La personne retenue sera assujettie aux principes énoncés dans la partie I du *Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après - mandat*. Pour obtenir un exemplaire du *Code*, veuillez visiter le site Web du Bureau du commissaire à l'éthique à l'adresse suivante : www.parl.gc.ca/oecl/fr/public_office_holders/conflict_of_interest/.

Cet avis paraît dans la *Gazette du Canada* afin de permettre au gouverneur en conseil de trouver des personnes qualifiées pour ce poste. Cependant, le recrutement ne se limite pas à cette seule façon de procéder. Les demandes acheminées par Internet **ne seront pas** considérées pour des raisons de confidentialité.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 13 novembre 2006 au secrétaire adjoint par intérim du Cabinet (Personnel supérieur et projets spéciaux), Bureau du Conseil privé, 59, rue Sparks, 1^{er} étage, Ottawa (Ontario), K1A 0A3 (télécopieur: 613-957-5006).

On trouvera des renseignements complémentaires sur la Société et ses activités sur son site Web à l'adresse www.cbc.radio-canada.ca/accueil.asp.

Les avis de postes vacants sont disponibles dans les deux langues officielles en média substitut (audio-cassette, disquette, braille, imprimé à gros caractères, etc.) et ce, sur demande. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Les Éditions du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S5, (613) 941-5995 ou 1-800-635-7943.